

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32411**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe IX Métiers du vêtement, Classe 6 Prêt à porter couture soir

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du couturier en prêt à porter couture soir avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la couture avec la prise des mesures et l'établissement d'un patron d'après un modèle commandé par un client ou bien réalisé par le couturier qui coupe ensuite les tissus et fabrique la toile (moulage du corps), une étape réalisée entre le patron et le produit fini permettant de travailler directement sur un mannequin. Grâce à son sens artistique et son goût pour le travail bien fait, il joue avec les formes, les couleurs et matières en vue de créer un vêtement sur mesure. Son objectif final : mettre en valeur la silhouette de son client. Il réalise également des retouches, des ourlets, des doublures. Il conseille également ses clients en matière de tissus, de formes ou de couleurs. Spécialisé en prêt à porter soir, il réalise à la machine : robes, chemises, blouses, jupes, tout vêtement « flou ». Il lui est demandé d'assurer le travail d'un(e) modéliste pour élaborer une demi-toile servant de patron ; ensuite de couper le vêtement dans la matière choisie et de le monter et de parfaire ensuite les finitions, le tout en machine.

Les activités consistent à :

- Accueillir le client, écouter sa demande, et le conseiller ;
- Prendre les mesures et les consigne sur une fiche ;
- Choisir avec le client, le type de tissu et sa couleur ;
- Réaliser le dessin d'un patron ;
- Découper chaque pièce ;
- Réaliser le marquage des repères à la craie ou avec des aiguilles ;
- Réaliser l'assemblage à grands points ;
- Réaliser le premier essayage puis les ajustements ;
- Réaliser les assemblages à la main ou à la machine ;
- Réaliser les finitions (doublure, poches, broderies, surpiqûres...) à la main ou à la machine ;
- Réaliser des retouches : ourlets, ajustements, changement d'une fermeture éclair...

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser la conception d'un modèle ;
- Réaliser une toile / patron ;
- Choisir le tissu ;
- Réaliser les coups du vêtement à l'aide du patron en toile ;
- Réaliser le thermocollage ;
- Réaliser les assemblages ;
- Réaliser les montages ;
- Réaliser et parfaire les finitions ;
- Réaliser le repassage.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales
Styliste, modéliste, acheteur, chef de produit, contrôleur qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1803 : Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la couture prêt à porter couture soir qui consiste à créer et

réaliser un vêtement d'une typologie « Vêtement flou » de grade de qualité « Couture » en réalisant la toile entière de l'ensemble de soirée et la présenter au mannequin et en réalisant le prototype du modèle dans les matières allouées avec différentes machines à coudre, à thermocoller, à boutonniers, à repasser et un mannequin de bois.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.